



**GESTION DES EAUX 2022**

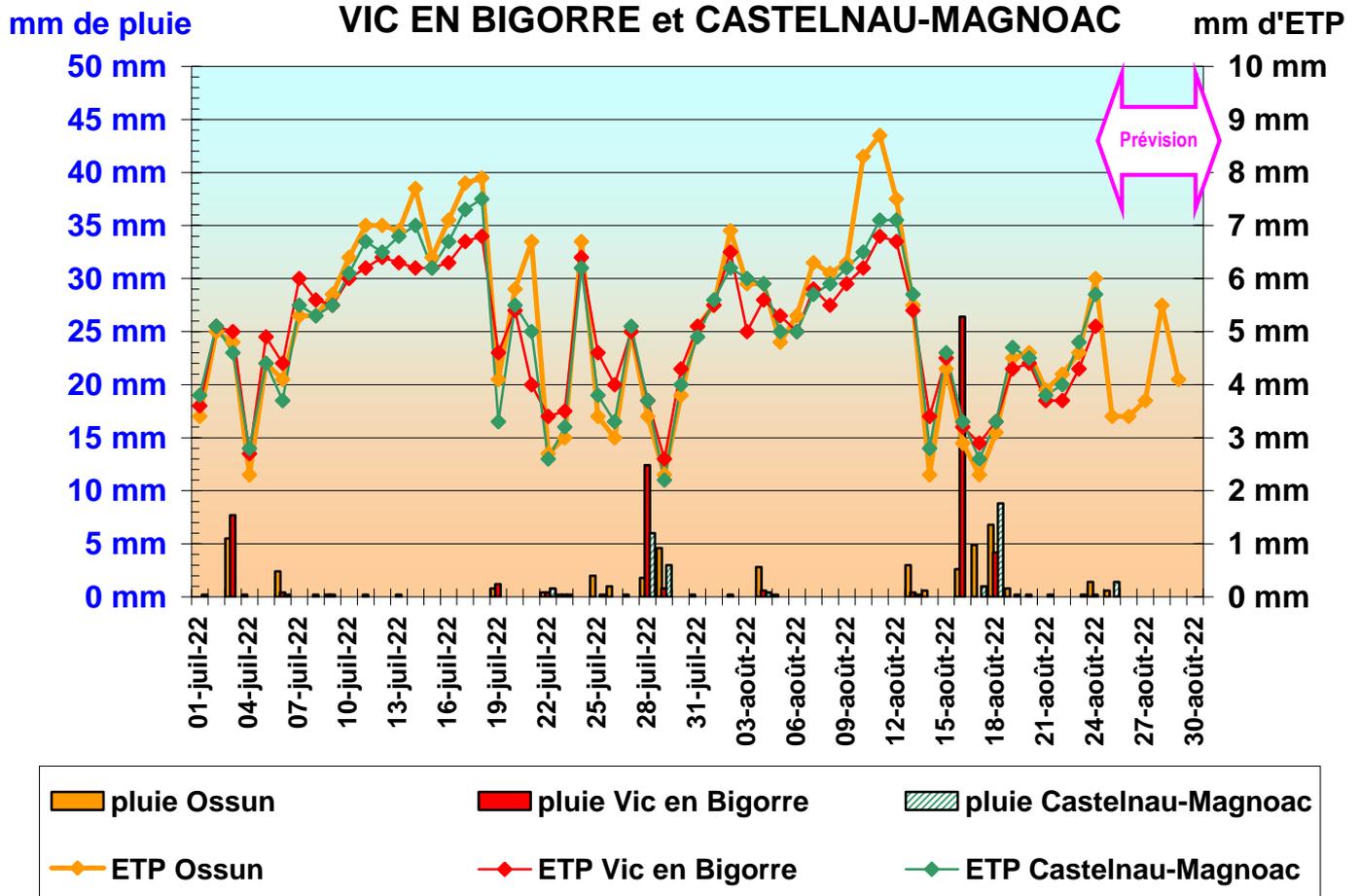
**BASSIN DE L'ADOUR**

**NOTE HEBDOMADAIRE DE SUIVI D'ETIAGE N°09 - 26/08/2022**

**SITUATION HYDRO-CLIMATIQUE**

Lors de la semaine passée nous avons observé des températures de saison avec néanmoins un pic ce mercredi avec des températures maximales dépassant les 30 °. Les quelques précipitations liées au passage d'un épisode orageux ont pour le moment principalement concerné le massif pyrénéen. Après une hausse ponctuelle des températures ce week-end et une météo plutôt sèche, il est attendu au cours de la semaine prochaine l'arrivée d'un nouvel épisode orageux avec des températures de saison et quelques pluies d'intensité et de localisation variables.

**Pluie et ETP sur OSSUN,  
VIC EN BIGORRE et CASTELNAU-MAGNOAC**

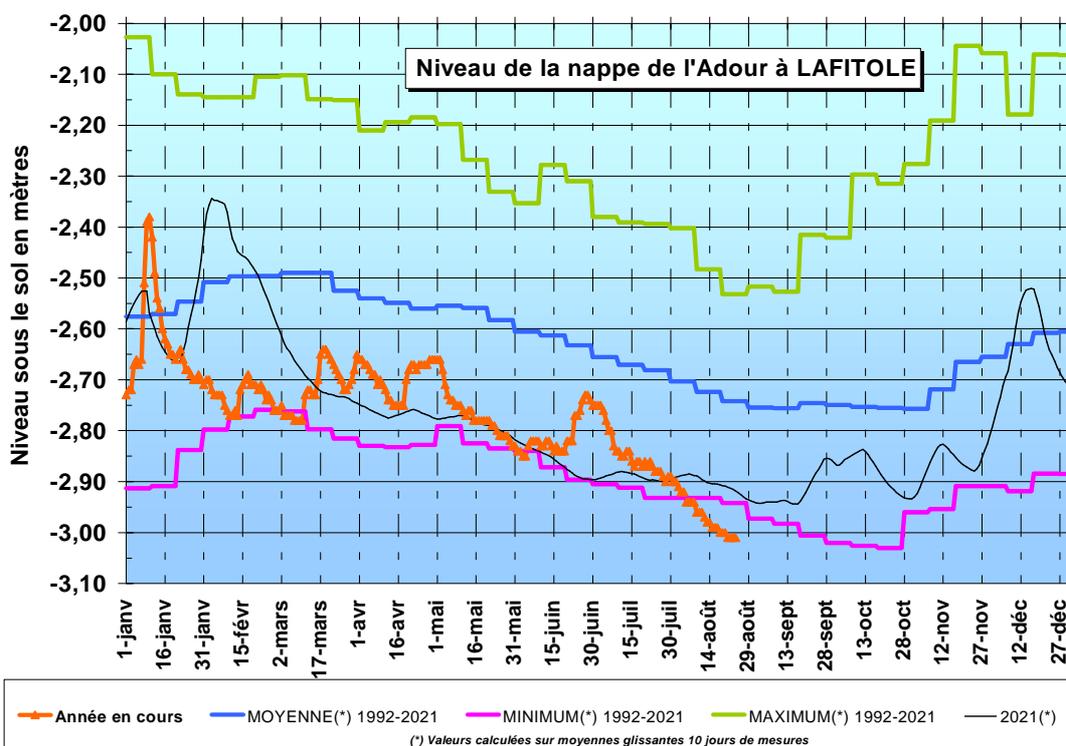


(Source des données : site Météo France)

# RESSOURCE EN EAU SUR LE BASSIN

## Évolution de la nappe de l'Adour

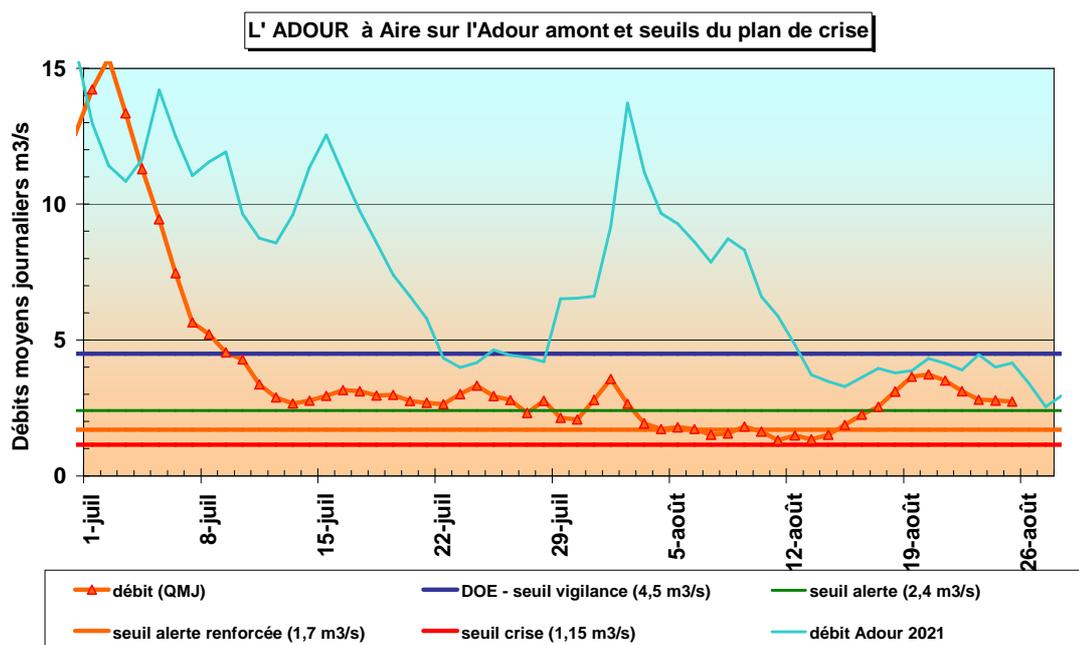
Le niveau de la nappe à Lafitole reste en-dessous des minimums historiques des 30 dernières années à cette période. Il se rapproche du minimum toutes périodes confondues.



(Source des données : BRGM)

Deux autres piézomètres situés à Laloubère (Peyta) et Tarsac (près d'Aire-sur-l'Adour) sont également suivis régulièrement. Celui de Lafitole est considéré comme le plus représentatif pour appréhender l'état de la nappe en relation avec l'irrigation pour le département.

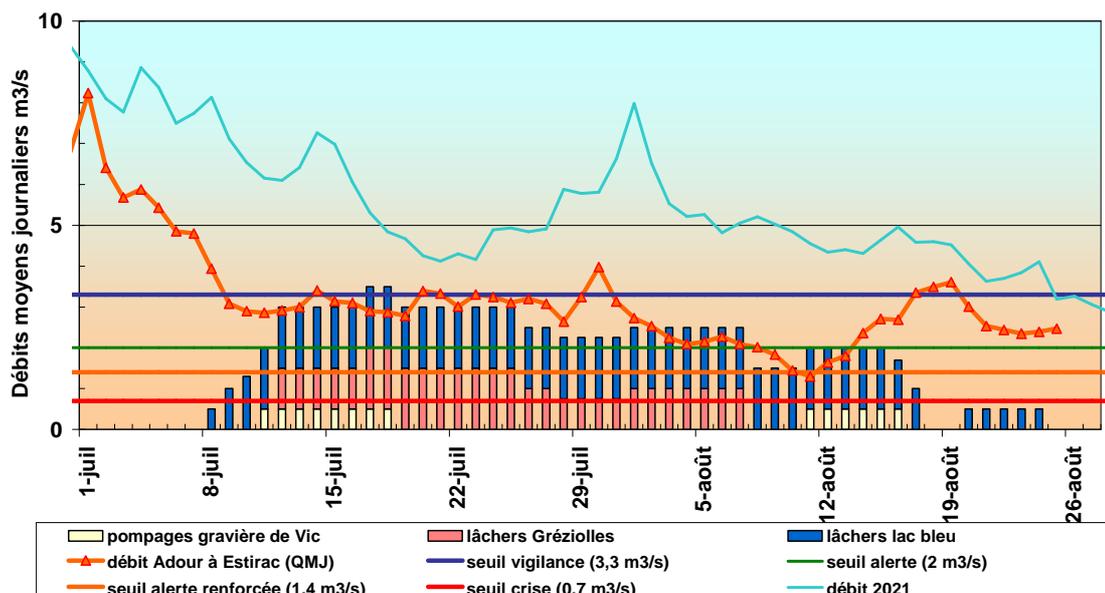
## Débits de l'Adour et soutien d'étiage depuis les ressources amont



Après la hausse observée suite aux dernières pluies significatives entre le 16 et le 18 août, les débits sur l'Adour à Aire sur l'Adour sont de nouveau en baisse proches du seuil d'alerte.

(Source des données : DREAL / Unité hydrométrie)

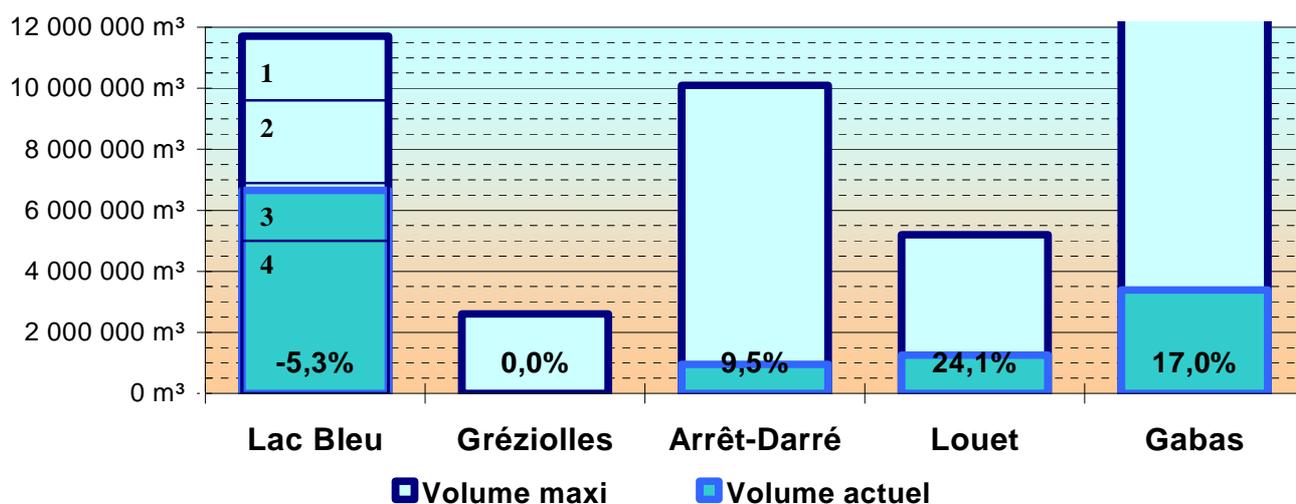
**L' ADOUR à Estirac et soutien d'été depuis les ressources amont  
seuils de gestion**



L'évolution est comparable à Estirac avec un débit de l'ordre de 2,4 m<sup>3</sup>/s le 25/8. L'évolution des débits est à surveiller avec l'arrêt des lâchers depuis le lac bleu à compter du 25/8.

(Source des données : DREAL / Unité hydrométrie pour les débits, Institution Adour pour les soutiens)

**Niveau des réserves**



Pour le lac bleu, le pourcentage de remplissage est calculé par rapport au cumul des tranches 1 et 2 soit 4,8 Mm<sup>3</sup> :  
 1- tranche de régulation inter-annuelle : 2,1 Mm  
 2- tranche de régulation moyenne : 2,7 Mm<sup>3</sup>  
 3- tranche mobilisable en année sèche : 1,9 Mm<sup>3</sup>  
 4- tranche de sécurité : 5 Mm<sup>3</sup> (source : étude CACG 2013)

Etat au 26 août 2022	Vol.max.	Volume actuel	Remplissage	Evolution du remplissage (*)
<b>Lac Bleu</b>	4 800 000 m <sup>3</sup>	-253 800 m <sup>3</sup>	-5,3%	-4,3%
<b>Gréziolles</b>	2 600 000 m <sup>3</sup>	0 m <sup>3</sup>	0,0%	0,0%
<b>Arrêt-Darré</b>	10 095 000 m <sup>3</sup>	954 150 m <sup>3</sup>	9,5%	-3,8%
<b>Louet</b>	5 200 000 m <sup>3</sup>	1 251 300 m <sup>3</sup>	24,1%	-6,0%
<b>Gabas</b>	20 000 000 m <sup>3</sup>	3 390 600 m <sup>3</sup>	17,0%	-4,5%

(\*) par rapport à la semaine précédente – volume max Lac Bleu = somme des tranches 1 et 2  
 (Sources des données : Lac Bleu / Gréziolles - Institution Adour, autres barrages - CACG)

L'évolution récente de la situation a justifié l'arrêt du soutien d'étiage de l'Adour amont depuis le lac bleu le 25/8. Sachant que les tranches 1 et 2 du lac bleu ont été consommées, les -253 800 m<sup>3</sup> figurant dans le tableau précédent pour le volume actuel du lac correspondent au volume consommé pour la tranche 3 de 1,9 Mm<sup>3</sup>.

Concernant les réserves de piémont, des mesures sont en place pour faire face à la baisse des volumes disponibles dans les différents barrages. Pour le secteur Arros / Estéous réalimenté depuis le lac de l'Arrêt-Darré, cela se traduit par un arrêté d'arrêt des prélèvements à compter du mercredi 24 août.

## ETAT DES ECOULEMENTS SUR LES AFFLUENTS DE L'ECHEZ

L'interdiction de prélèvements sur les affluents de l'Echez reste en vigueur.

## IMPACT SUR L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

La situation reste tendue et à surveiller, cependant aucune rupture de l'alimentation en eau potable n'a été signalée.

Dans les communes concernées par un arrêté de restrictions des prélèvements, des limitations d'usages depuis le réseau AEP définies dans les arrêtés en question sont cependant en vigueur.

## CONCLUSION

Cette semaine a été marquée par de nombreuses réunions (Copil Adour amont, réunion Arros / Estéous, Comité départemental de gestion de la ressource en eau ...) pour acter les dernières décisions.

Les arrêtés de restriction en vigueur restent en application avec une augmentation des limitations sur certains secteurs (Arros / Estéous).

L'effet conjugué des pluies des 16-18 août et des mesures de limitation d'usages, avec notamment l'interdiction des prélèvements en cours d'eau et canaux, a permis d'observer une amélioration sensible des débits sur l'Adour.

La situation reste cependant à surveiller, notamment sur l'amont, en lien avec les débits constatés à Tarbes et les besoins liés au rejet des stations d'épuration. Des lâchers depuis le lac bleu pourront être de nouveau envisagés en fonction des observations réalisées sur ce secteur pour répondre aux besoins de dilution de ces rejets.